



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sauvetage en mer : Pas-de-Calais

Question écrite n° 4390

Texte de la question

M Dominique Dupilet demande à M le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer, s'il est envisagé de doter le littoral du Pas-de-Calais, et plus précisément le Crossma du cap Gris-Nez, d'un hélicoptère de sauvetage en mer. En effet, les récentes manœuvres pratiquées sur un ferry traversant la Manche ont une fois de plus souligné la nécessité d'avoir ce type d'appareil basé à proximité immédiate du lieu d'intervention, en l'occurrence le rail maritime le plus fréquenté du monde.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de l'exercice Manchestex, organisé en octobre 1988, les hélicoptères français n'ont pu, effectivement, intervenir que tardivement en raison du brouillard qui régnait sur leur terrain de stationnement. Il est apparu qu'un hélicoptère stationné plus près des côtes du Pas-de-Calais n'aurait pas subi ce handicap. Pour les opérations de secours maritime, l'efficacité des hélicoptères dépend, essentiellement, de deux facteurs : des capacités propres de l'appareil et, notamment, de son aptitude à opérer par tous les temps (y compris le vol stationnaire), ainsi que de celles de ses équipements de navigation et de détection ; de son implantation qui conditionne, avec le stade d'alerte, les délais d'intervention. Notre organisation de secours maritime ne possède pas d'hélicoptères spécifiquement destinés à cette mission ; elle fait appel aux moyens de différentes administrations, dont ceux de la marine nationale pour les hélicoptères lourds, ceux de la sécurité civile, de la gendarmerie ou des douanes pour les autres types. C'est donc avec ces différentes administrations que doit être étudiée une meilleure adéquation des moyens et de leur implantation à cette mission de secours maritime. C'est pourquoi j'ai demandé à la mission interministérielle de la mer, que j'actionne par délégation du Premier ministre, d'étudier, en coopération avec les différents départements ministériels concernés, quelles actions seraient à mener pour obtenir cette amélioration. Sans préjuger des mesures que préconise cette étude, il est très vraisemblable qu'elle proposera, pour cette région où il doit être fait appel aux hélicoptères d'Amiens ou de Lille, à défaut à l'hélicoptère de la marine basé à Cherbourg, une implantation plus proche de la côte.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4390

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2979